



Vehicule maquille par l ancien proprietaire

Par **cris1969**, le **28/01/2013** à **18:17**

bonjour,

ayant acheter un vehicule il y a plus de 4ans a un particulier avec controle technique sans défaut.apres des annees d utilisation et toujours fait entretenir mon vehicule par un garage de la marque toyota pour ne pas les cites .je fit reprendre ce vehicule par un revendeur d auto occasion pour l achat d un vehicule de remplacement . celui ce revand mon auto et au bout de 17 mois et 15000km le nouvel acquereur pretend a des vices cacher electronique et se fait restituer le montant par le revendeur , celui ci a present m assigne en justice pour vice cacher ! moteur n etant pas celui d origine carrosserie ne corespondant pas au numero de serie de la carte grise! je suis completement etonner et choquer de cet etat !car ces vices cacher me sont apparut a ce jour comme a ce garagiste l ancien proprietaire du vehicule avant moi en es sans doute l origine que doit je faire merci de m aider !!!!!

Par **amajuris**, le **28/01/2013** à **18:26**

bjr,

pour que la qualification de vice caché soit retenu, le nouvel acquéreur doit prouver que les vices existaient au moment ou vous avez vendu le véhicule à votre revendeur.
ce sera à mon avis difficile et souvent le juge demande une expertise judiciaire.
si vous avez une protection juridique utilisez la.
cdt

Par **cris1969**, le **28/01/2013** à **18:51**

j ais pris un avocat pour me defendre car l assignation es pour le 6 fevrier 2013 , la personne qui avait acheter ce vehicule au garagiste qui me l avait repris a fait realiser une expertise d ou il ressort les defaut mentionner dans mon post precedent mais cette personne a utiliser le vehicule plus de 17 mois et 15000 km il font ressortir une facture ou mon vehicule etait entree en concession pour remplacement d un boitier electronique defectueux et precise donc que j etais au courant de ces dit problemes sur mon vehicule alors que la concession toyota l avait remplacer n etant pas specialiste en electricite et mecanique auto j ais fait totalement confiance a toyota facture a l appuis des travaux effectue sur mon vehicule

Par **cris1969**, le **28/01/2013** à **18:54**

le garagiste reprenant un vehicule n est pas responsable en totalite du vehicule avant de le revendre et ne doit il pas faire un controle de celui ci plus pousser la decote que ma fait le garagiste sur mon vehicule lors de la reprise ne sert elle pas a d eventuelle reparation avant revente????